Febelgra
united in
graphics

n°11

FIRST IMPRESSION

déc 2022

Bulletin mensuel de la fédération des industries graphiques asbl

Lettre ouverte:
Les médias imprimés
ne sont pas pollueurs

Fiscalité
automobile

édition 11

3
Édito

4-5
Lettre ouverte : les médias imprimés ne sont pas pollueurs

6-9
2e édition de Boektopia

10-11
Fiscalité automobile : cotisation de solidarité et déductibilité fiscale

12
Décompte de décembre

13
Illochroma HaoNeng

14-16
Droit des obligations

17
Dataline

18
Activités

19
En bref

20-21
Update chiffres

22
EASYPAY GROUP

23
Arctic Volume & Olin Origins

24
Partners in Creativity

Appuyez sur le sapin pour le décoller et assemblez-le.

FSC
www.fsc.org
MIXTE
Papier | Pour une gestion forestière responsable
FSC® C012419

First Impression est le bulletin mensuel de la fédération des industries graphiques asbl
www.febelgra.be
Suivez-nous sur les médias sociaux :
www.linkedin.com/company/febelgra
www.facebook.com/febelgra

Rédaction Ann Kestens - Kelly Ciancimino - Marisa Bortolin - Jeroen Van Eetvelde - Marc Vandenbroucke

Adresse Febelgra asbl, Place du Champ de Mars 2, 1050 Bruxelles - T + 32 2 680 06 68 - info@febelgra.be

Impression Antilope De Bie Printing

E.R. Marc Vandenbroucke, Place du Champ de Mars 2, 1050 Bruxelles - Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique asbl

ÉDITO

Fin d'année en vue, mais sans ‘produit polluant’

Marc Vandenbroucke - Directeur Général

La fin de l'année approche à grands pas. Une année qui a été une fois de plus très mouvementée. Cette fois-ci, non pas à cause des excès de la pandémie, mais en raison de circonstances socio-économiques que l'on peut qualifier de très particulières.

Inflation, prix de l'énergie, prix des matières premières, ... Tout a été dit sur ce qui est possible et surtout sur ce qui ne l'est pas. De plus, lorsque l'on s'attend à connaitre une normalisation, elle n'est toujours pas claire dans l'intervalle.

Nous espérons surtout que les menaces qui pèsent sur notre secteur s'atténueront considérablement d'ici 2023. Cet espoir n'est peut-être pas utopique et urgent, mais il est, à notre avis, fondé en vue de la fin de l'année prochaine. Attendre et voir venir est peut-être le message ?

Mais dans l’intervalle, en tant que fédération sectorielle, nous continuons de constater une énorme résilience chez nos indépendants et au sein de nos entreprises qui, malgré des facteurs externes négatifs, restent engagés au quotidien afin de fournir un produit socialement très pertinent, tactile et éducatif. Leur esprit d'entreprise, leur créativité et leur persévérance sont admirables.

Il est donc d'autant plus regrettable que les médias imprimés ont été récemment qualifiés, dans la presse par un homme politique, d’être un ‘produit polluant’ (voir pages 4-5). Toute recherche préalable, aurait permis d’éviter une telle déclaration. Il est clair qu'il ne s'agit pas d'une attaque intentionnelle ou fondée sur des connaissances par rapport au secteur, mais plutôt d'une question politique de majorité contre opposition. Malheureusement, c'est une réaction plutôt méprisante vis-à-vis de l'ensemble du secteur graphique, qui ne reflète aucune élaboration réfléchie d’une quelconque compétence politique.

Nous continuerons à contester ces points de vue et à défendre l'importance de l'impression dans toute sa diversité. Après tout, cela fait toute la différence d'agir de manière diversifiée, responsable, éducative, commerciale et écologique dans nos vies.

Nous vous souhaitons une fin d'année très inspirante !

ACTUA

Lettre ouverte:

les médias imprimés ne sont pas pollueurs

**En tant que fédération sectorielle de l'industrie graphique, nous avons lu avec beaucoup d'attention l'article paru dans De Standaard du lundi 14 novembre : 'Les marchands de journaux ont joué un rôle dans des accords interdits'.
À la fin de cet article les médias imprimés ont été qualifiés de : produit polluant.
Nous ne pouvons, en tant que fédération, laisser passer de telles déclarations.
Nous avons donc écrit une lettre ouverte à l'auteur de l'article, Michael Freilich, député N-VA du Parlement fédéral.**

Quelques extraits de l'article

Michael Freilich (N-VA), die vorige maand bekendmaakte dat Bpost een onderzoek doet naar mogelijke onregelmatigheden bij de aanbesteding van een nieuwe concessie voor de verdeling van kranten en tijdschriften, zegt nu al te weten wat daar fout is gelopen. Volgens Freilich werd vuil spel gespeeld in de distributie van kranten en tijdschriften aan dagbladhandels en kiosken.

Bpost zou volgens Freilich aan de uitgevers een 'oplossing' hebben voorgesteld. Het bedrijf zou de prijs voor de levering aan de winkels handhaven en dus de meerkost zelf financieren. De uitgevers zouden in ruil de cijfers van het aantal bedeelde kranten en tijdschriften bij de mensen thuis verbloemen. Het postbedrijf krijgt namelijk een vaste vergoeding van de overheid per gebust exemplaar. Als er meer

Freilich merkt nog op dat vooral de PS een grote voorstander is van de concessie. De concessie is belangrijk voor de tewerkstelling bij Bpost, vooral in Wallonië. Freilich zegt ook dat het onbegrijpelijk is dat een regering die zichzelf groen noemt, een 'vervuilend product', zoals hij de gedrukte media omschrijft, subsidieert. Hij wil de concessie op de schop.

De Standaard, 14 novembre 2022

Bruxelles, le 17/11/2022

"Le média imprimé est un produit polluant" QUOD NON!

Cher Monsieur Freilich,

En tant que fédération sectorielle de l'industrie graphique, nous avons lu avec une stupéfaction croissante l'article paru dans De Standaard du lundi 14 novembre sous le titre 'Krantenwinkels speelden rol in verboden afspraken' , signifiant en français 'Les marchands de journaux ont joué un rôle dans des accords interdits'.

Cet article traite des éventuelles irrégularités survenues dans l'adjudication de la concession pour la distribution de journaux et de magazines. Il nous semble, cher monsieur, que vous avez pris un peu trop vite la parole, car l'enquête est en cours et ce même article indique également qu' 'il y a cependant de fortes probabilités que Freilich soit à côté de la plaque'. Mais nous n'avons pas d'opinion et ne prenons pas position par rapport à ce dernier point. Nous sommes uniquement convaincus, à l'heure actuelle, qu'il vaut mieux attendre les résultats de l'enquête et que les autorités devraient en tirer les conclusions qui s'imposent. Et dans n'importe quel sens. De plus, ceci mis à part, Febelgra ne représente pas les éditeurs de journaux en direct.

Mais ce qui est particulièrement irritant, c'est que vous qualifiez au même titre les médias imprimés comme étant un 'produit polluant'. Vous dérivez peut-être sur une mauvaise vague de perception par rapport à l'expression selon laquelle pour chaque feuille de papier, un arbre est abattu et ainsi de suite ? Cette déclaration n'est pas une erreur journalistique, car sur votre propre site Internet, nous lisons : " Le fait qu'un gouvernement qui se dit 'le plus vert de tous les temps' subventionne un produit polluant démontre son hypocrisie. Des millions de tonnes de papier, des milliers de litres d'encre polluante et des millions de kilomètres parcourus par des camionnettes et des camions".

Nous déplorons que de telles déclarations soient exprimées sans discernement ni connaissance en la matière. Par ailleurs, les médias imprimés n'englobent pas uniquement que le papier, mais également le plastique, les textiles et de nombreux autres substrats qui donnent du sens au produit.

Mais avant toute chose, en tant que fédération du secteur graphique, nous aimerions savoir sur quoi exactement vous basez-vous lorsque vous affirmez que le média imprimé est un produit polluant ?

Nous vous présentons quelques faits et chiffres :

- Imaginez-vous une société sans impression? Il pourrait tout autant s'agir d'une pharmacie n'ayant que des emballages vierges et sans légende, que de l'absence de manuels scolaires, de la suppression de la valeur tactile d'un journal en papier, de l'interdiction d'envoyer une vraie carte d'anniversaire, et de bien d'autres choses encore.
- La filière du papier est la championne du recyclage avec un taux qui atteint 73%.
- Il y a aujourd'hui 560 millions d'hectares de forêts certifiées FSC et PEFC dans le monde. De plus l'industrie papetière utilise principalement des sous-produits forestiers et provenant des scieries.
- Environ 2/3 de l'énergie utilisée par l'industrie papetière européenne provient de la biomasse.
- Quant aux "millions de kilomètres parcourus", les impressions dont il est question sont produites localement dans un rayon maximal de 250 km. L'impact des millions de kilomètres parcourus par le commerce électronique (essentiellement étranger) vous semble moins important dans ce cas ?
- (la liste peut être complétée sur simple demande).

Alors si vous souhaitez tisser des polémiques politiques sur la base de perceptions erronées, sachez que c'est une gifle qui est infligée aux nombreux acteurs du secteur graphique, et leurs milliers de collaborateurs, qui fournissent à la société des produits extrêmement précieux.

Ils sont quotidiennement à la recherche d'innovations, notamment dans le domaine de l'écologie. Vous représentez, en définitive, un parti au sein du parlement fédéral qui est passionné par l'entrepreneuriat ? Ensuite, nous ne pouvons pas accepter que vous qualifiez de manière injustifiée l'ensemble de notre secteur de 'pollueurs' et nous pensons que cela mérite d'être corrigé.

Marc Vandenbroucke
Directeur Général

Denis Geers
Président de l'Organe d'Administration

Boektopia

ACTUA

2e édition de Boektopia

Lire, c'est expérimenter

Cette année, la 2e édition de Boektopia a eu lieu du 29 octobre au 6 novembre à Courtrai.

Dans la continuité de l'année dernière, 'l'expérience' était le fil conducteur de ce salon du livre 2022 avec des présentations, des séances de dédicaces, des séances de lecture et des podcasts, construits autour de 6 journées thématiques :

29 octobre

Kids & Strips

Une gigantesque fête d'anniversaire a été organisée avec Geronimo Stilton et plusieurs auteurs. Marc de Bel, Markske et Boma, ... ont tournoyé au milieu d'un véritable carrousel des contes.

30 octobre

Lifestyle

Vous pouviez planifier votre parcours de santé Boektopia avec des présentations sur une alimentation saine et/ou remplie de saveurs, le vélo, un sommeil réparateur, etc. avec Piet Huysentruyt, Sandra Bekkari, Jeroen Meus, Evy Gruyaert et bien d'autres encore.

2 novembre

Élèves & Enseignants

Cette journée s'adressait aux enseignants ainsi qu'aux élèves de tous âges confondus ; depuis les premiers mots d'Isabelle Gielen jusqu'à la gestion de sujets plus difficiles en classe.

3 novembre

Non-fiction & Société

Ce fut le jour des livres abordant des sujets sensibles tels que la démence chez les jeunes, le vieillissement, la pauvreté, la politique, l'économie, etc. Lors de conférences TED, des intervenants de renom tels que Geert Noels, Jo Caudron, ... ont tout mis en œuvre afin d'inspirer les visiteurs avec des sujets comme le bonheur au travail, le leadership, les négociations et les investissements.

Photo Mie Buur

4 novembre

Young adults

Une nouvelle journée de présentations et de séances de dédicace avec en prime un atelier sur : comment écrire des livres qui vous tiennent en haleine et qui se lisent comme si vous regardiez une série Netflix ?

5 novembre

Littérature

Avec un grand L sous tous ses angles.

Cette édition a également accueilli des auteurs internationaux tels que María Dueñas, Santa Montefiore, Neal Shusterman, Nicci French,...

Boektopia a accueilli 27.650 amateurs de livres. Plus de 50.000 livres se sont frayés un chemin vers de nombreux lecteurs. Avec une estimation de 40% de livres pour enfants, ce qui est un signe prometteur pour l'avenir et pour notre industrie.

Source : www.boektopia.be

Marc de Bel

L'un des best-sellers absolus fut Marc de Bel, qui n'a manqué aucune édition du salon du livre depuis l'âge de 14 ans. D'abord en tant que petit garçon, avec son frère qui était abonné à Tintin et Spirou et qui lisait également énormément, et plus tard en tant qu'auteur de livres pour enfants. “Pour ma femme et moi, le salon du livre est le plus beau et long jour de gloire de l'année,” déclare Marc de Bel. “Nous adorons tous les deux y participer car la deuxième génération arrive déjà ; une dame qui venait dans le temps au salon du livre avec sa fille, y vient à présent accompagnée de sa petite-fille. C'est tellement fabuleux. Nous avons des fans belges qui parcourent plus de 180 km pour nous revoir et faire dédicacer leurs livres. Nous voyons les mêmes personnes revenir chaque année. La famille Marc de Bel s'est agrandie et est également présente lors des présentations de livres.” Marc a dédicacé plus de 2.500 livres lors de Boektopia. Une agréable addiction !

Il n'a par contre pas trop apprécié les foires Lees et Boektopia de l'année dernière. Et cette édition de Boektopia pourrait être améliorée, selon Marc de Bel. “Une foire ne doit pas être simplement bien, elle doit être géniale. Boektopia a oublié de demander l'avis des auteurs. Ceux-ci devraient se trouver idéalement au milieu de leurs livres durant les dédicaces, comme autrefois à la foire du livre d'Anvers. L'année dernière, les écrivains étaient tous regroupés dans un hall d'exposition très sombre avec de longs rideaux noirs et un tapis rouge, et les livres se trouvaient eux dans le hall voisin. Cette année, nous étions tous dans une tente, et les livres se trouvaient à un autre endroit. À l'époque j'avais ‘mon petit nid’ aux éditions Van Halewijck avec tous mes livre, ‘mes enfants’ autour de moi. Je pourrais ainsi, par exemple, rapidement conseiller à un visiteur de se diriger vers un autre livre car celui choisi s'adressait à une autre catégorie d'âge. Ce n'est plus possible à l'heure actuelle. Les forces des auteurs ne sont pas exploitées comme il se doit.”

Marc de Bel a débuté sa carrière d'écrivain alors lorsqu'il enseignait en classe de quatrième année. Il a commencé à raconter à ses élèves, lors du dernier quart d'heure de cour du vendredi après-midi, un roman-feuilleton sur le thème du harcèlement. Lorsque les grandes vacances sont arrivées, l'histoire n'était toujours pas finie. Il leur promit d'écrire la fin du récit qui s'est finalement transformée en un

Marc de Bel, l'un des best-sellers absolus

32 pages A4. Chaque élève a donc reçu à la rentrée une version collée de l'histoire ; un livre. 'L'œuf de l'oncle Trotter' était né et a été publié en 1986 par Infodok. Il a immédiatement remporté le prix du Jury Enfants & Jeunesse.

"L'année suivante, j'ai raconté une nouvelle histoire, que j'écrivais durant le week-end. Le deuxième livre 'Maître Plume et la poudre parlante' a ensuite vu le jour." Marc décide ensuite de faire une pause carrière d'un an.

À partir de ce moment-là, il devient auteur à temps plein et il publie plus de 190 titres. Il remporte régulièrement des prix du Jury Enfants & Jeunesse, a déjà reçu De Kleine Cervantes (prix annuel de littérature jeunesse de la ville de Gand) pour 'Ule' et plusieurs de ses livres ont été récompensés par l'Inclusive Griffel. Certains livres, comme Blinker, ont également été adaptés au cinéma.

"Je peux m'inspirer d'une peinture, d'un beau dessin ou de quelque chose que j'ai vu et puis l'écriture vient comme par magie. La peinture de Dulle Griet, par exemple, joue un rôle majeur dans mon livre 'Lieze & Tine'. Elles sont dans un couvent avec des religieuses et une copie du tableau pend au mur. Comme source d'inspiration pour 'Le Miracle de Mirabel', j'avais aperçu un petit cochon tout souriant faisant la promotion du barbecue sur un camion et au même moment j'ai entendu une chanson à la radio sur quelqu'un qui voulait devenir chanteur pop. 'Le Miracle de Mirabel' raconte donc l'histoire d'un cochon qui veut devenir chanteur pop. Avec comme message sous-jacent : ne renoncez jamais à vos rêves. Ou encore, j'ai rencontré récemment au cour d'une présentation de livres dans une école, un jeune garçon afghan qui est arrivé seul sans aucune famille en Belgique. L'histoire de ce récit sera publié à l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés. Je veux qu'il suscite la réflexion chez les gens qui le lisent. Même lorsque je ne savais pas encore lire, j'imaginais déjà des histoires avec les dessins des bandes dessinées."

"Je fais aussi beaucoup de recherches pour certains livres", poursuit Marc de Bel. "Pour la rédaction de mon livre sur un camp de concentration, je suis même allé jusqu'à ne plus manger pendant 5 jours, ceci pour m'aider à mieux comprendre la situation dans les camps. Je fais également toujours relire mes livres par des spécialistes en la matière." Pour Marc de Bel, le fil conducteur de ses livres est la colère et l'impuissance face à l'injustice. C'est sa façon de se battre pour les faibles. "J'alterne l'écriture d'un livre foufou et plus léger pour les petits avec un livre plus chargé pour les jeunes adultes."

Les livres de Marc de Bel sont publiés par Pelckmans et Houtekiet.

FISCAL

Fiscalité automobile : **cotisation de solidarité et déductibilité fiscale**

Le plan de réforme pour un parc automobile plus écologique prévoit de nouvelles règles fiscales en 2023.

On distingue d'une part, une augmentation de la cotisation de solidarité (dite taxe CO2), et d'autre part, une modification de la déductibilité fiscale des voitures de société.

1. Cotisation de solidarité sur les voitures de société

Celle-ci est calculée sur les émissions de CO2 de la voiture de société selon la formule suivante :

[(Émissions de CO2 x € 9) – 768 (essence) ou 600 (diesel) ou 990 (LPG)/12

Le résultat est indexé au 01.01 sur la base de l'indice santé du mois de septembre.

Le coefficient d'indexation évoluera de 1,3525 (2022) à 1,5046 en 2023.

A partir du 01.07.2023, la cotisation de solidarité pour les voitures de société achetées, louées ou en leasing à partir du 01.07.2023 sera majorée :

Cela ne s'applique pas aux voitures de société achetées, louées ou en leasing avant le 01.07.2023.

Exemple:
Vous prenez une voiture de société à partir du 01.08.2023 en leasing que vous mettez à la disposition de votre collaborateur. La cotisation de solidarité s'élève à €36,50.

Comme la voiture a été louée après le 01.07.2023, la cotisation de solidarité est de : 36,50 x 2,25 = € 82,13.

La cotisation de solidarité est versée mensuellement à l'ONSS et est déductible fiscalement à 100 %.

À PARTIR DU	FACTEUR D'AUGMENTATION DE LA COTISATION DE SOLIDARITÉ
01.07.2023	2,25
01.01.2025	2,75
01.01.2026	4,00
01.01.2027	5,50

Des questions ? Contactez
kelly.ciancimino@febelgra.be

2. Déductibilité fiscale des voitures de société fonctionnant aux combustibles fossiles

2.1 La déductibilité fiscale telle que nous la connaissons aujourd'hui

Le pourcentage de déductibilité fiscale des frais de voiture et du carburant dépend des émissions de CO2 et du type de carburant. Le pourcentage de déductibilité est calculé comme suit :

120 % - (0,5 x coefficient de carburant x émissions de CO2/km)%

Coefficient de carburant :

- Diesel: 1
- Essence et LPG : 0,95
- CNG (a max. 11 ch) : 0,90

! avec des émissions de CO2 < 200 g/km, le pourcentage de déduction minimum est de 50 % et le pourcentage de déduction maximum est de 100 %.

! avec des émissions de CO2 > 200 g/km, le pourcentage de déduction est toujours de 40 %.

2.2 La déductibilité fiscale pour les voitures achetées, louées ou en leasing entre le 01.07.2023 et le 31.12.2025.

Le régime de déduction existant continuera de s'appliquer sur la base de la formule ci-dessus jusqu'au 31.12.2024.

À partir du 01.01.2025

- La déductibilité fiscale diminue progressivement d'un maximum de 75% à 0% :
- Suppression de la déductibilité minimale de 50% ou 40% pour les émissions de CO2 > 200 g/km.

2.3 La déductibilité fiscale pour les voitures achetées, louées ou en leasing à partir du 01.01.2026.

Les frais de voiture ne seront plus déductibles, sauf pour les voitures achetées, louées ou en leasing.

Année de revenus	Déductibilité maximum	Déductibilité minimum
2025	75%	0%
2026	50%	0%
2027	25%	0%
2028	0%	

3. Déductibilité fiscale des véhicules hybrides rechargeables

3.1 Qu'entend-t-on par voiture hybride rechargeable ?

- La combinaison d'un moteur à combustion et d'un moteur électrique.
- Une capacité de la batterie supérieure à 0,5 kWh/100 kg de poids du véhicule.
- Les émissions de CO2 sont inférieures à 50 g/km.

Si la voiture ne remplit pas les conditions susmentionnées, elle est considérée comme 'faux hybride' et les émissions de CO2 du véhicule non hybride correspondant doivent donc être prises en compte.

3.2 Voitures hybrides rechargeables commandées à partir du 01.01.2023

Les frais de carburant ne seront déductibles qu'à hauteur de 50% maximum, quel que soit le résultat de la formule des grammes.

4. Voitures électriques

Les voitures électriques achetées jusqu'au 31.12.2026 restent déductibles d'impôt à 100 %.

5. Conseils & astuces Febelgra

- La date d'achat ou de commande d'un véhicule = la date de signature du bon de commande ou du contrat (de location)
- Tenez bien compte de la fiscalité future lorsque vous commandez une voiture de société.

Décompte de décembre

Au mois de décembre, vous ou votre secrétariat social êtes tenu de faire un décompte du pécule de vacances pour les employés (CP 200) qui ont réduits au cours de l'année civile leur temps de travail (par exemple, qui sont passés de temps plein à temps partiel en raison d'un crédit-temps, d'un congé parental, d'un congé pour assistance médicale, etc...).

Ce décompte peut partiellement être comparé avec le calcul du pécule de vacances de départ en cas de sortie de service. La différence la plus importante est que l'employé reste dans l'entreprise et que cela ne concerne que le décompte du pécule de vacances et non de la prime de fin d'année

Cela signifie concrètement que les jours de vacances non pris et le double pécule de vacances pour l'année écoulée de l'employé lui seront payés.

Lors d'une diminution du temps de travail, il faut faire la distinction entre la durée des vacances et la prise des jours de vacances. Nous vous en rappelons les règles ci-dessous.

La durée des vacances
La base de la durée des vacances (de l'année en cours) se situe durant l'exercice de vacances (de l'année en cours -1).

Le droit au nombre de jours de vacances en 2022 est donc déterminé sur base des prestations effectives et assimilées de 2021.

Exemple :
Un travailleur a travaillé toute l'année 2021 dans un régime à temps plein, il a donc droit en 2022 à 4 semaines de vacances ou à 20 jours de vacances.

Exemples:
- Un travailleur a travaillé la moitié de l'année 2021 dans un régime à temps plein et l'autre moitié en 4/5. Il a donc droit en 2022 à 18 jours de vacances.
- Un travailleur a travaillé en 2021 dans un régime de 3 jours de 8 heures par semaine. Il a donc droit en 2022 à 12 jours de vacances de 8 heures

La prise des jours de vacances
Les jours de vacances doivent être pris dans le régime dans lequel vous travaillez. Il n'est pas permis de prendre plus de jours de vacances que possible selon le régime de travail en vigueur au moment où les vacances sont prises.

Exemple:
- Un travailleur a travaillé dans un régime temps plein durant l'exercice de vacances 2021. En 2022 il a donc droit en principe à 20 jours de vacances (4 semaines). Le même travailleur décide cependant de travailler en janvier dans un régime à temps partiel en 4/5. Il peut donc prendre 16 jours de vacances (4 semaines) et non 20 jours de congé. Le travailleur recevra le pécule de vacances pour les 4 jours restants avec le décompte de décembre 2022.

NOUVEAU MEMBRE

Illochroma HaoNeng
Imprimerie d'étiquettes de bière

Illochroma a été fondée il y a plus de 100 ans à Uccle (en 1898). Une succursale spécialisée dans la finition s'est ouverte il y a 40 ans à Genk. Étant donné que le site situé à Uccle n'offrait aucune possibilité d'expansion, la presse a été déménagée à Genk il y a 12 ans. "Le site actuel a été racheté il y a 6 ans", explique Sven Jacob, responsable de la production.

En 2011, ils ont été repris par le groupe chinois HaoNeng, qui a également changé le nom en Illochroma HaoNeng.

Illochroma possède 2 autres sites en Pologne et en France, dans la région de Lille, et bien sûr également 5 usines en Chine.

À l'heure actuelle, l'entreprise emploie actuellement 84 personnes en Belgique et plus de 200 personnes sur les 3 sites situés en Europe.

"Nous sommes une entreprise d'impression d'étiquettes industrielles", explique Anja Taranenko, responsable des ressources humaines. "90% de notre chiffre d'affaires provient des étiquettes de bière. Nous imprimons donc pour toutes les grandes brasseries du monde entier telles que Inbev, Kronenburg, ... et uniquement en gros tirages. Nous avons ainsi déjà imprimé 12 milliards d'étiquettes cette année."

"Nous imprimons des étiquettes sur papier dont 2 catégories sont très particulières", poursuit Sven. "Les premières sont les étiquettes avec vernis statique ; on peut sentir la structure du vernis sur ces étiquettes. L'autre sorte d'étiquettes spéciales sont celles ayant un reflet bleu. Lorsqu'une bouteille refroidie présente un reflet bleu sur l'étiquette, cela signifie que la bière a été refroidie. Le reflet bleu s'estompe ensuite progressivement à mesure que la bouteille se réchauffe à nouveau lorsqu'elle est utilisée.

Les autres sites impriment également des étiquettes de bière, mais en offset. Nous imprimons avec une presse rotative.

Les clients viennent chez nous pour la qualité, la fiabilité, la rapidité et le bon service."

Pendant la période corona, tout le monde a continué à travailler à 100 % chez Illochroma et ils se sont également lancé dans la fabrication des masques buccaux chirurgicaux. Le nom Illocare a été créé pour cette nouvelle branche de production, synonyme de Made in Belgium, confort et qualité. Ils ont pu ainsi garder le contrôle sur une qualité exceptionnelle et ont réussi également à réduire leur empreinte écologique.

Nous souhaitons chaleureusement la bienvenue à Illochroma HaoNeng au sein de notre fédération.

JURIDIQUE

L'impact du nouveau droit des obligations sur **l'industrie graphique**

1

Situation
Avec la Loi du 28 avril 2022, le nouveau droit des obligations est introduit dans le Code civil (livre 5 « Les obligations »). Le nouveau droit des obligations devient ainsi une réalité. Cette loi entrera en vigueur le 01/01/2023.

Le droit existant est en grande partie préservé mais rendu plus cohérent et accessible. Néanmoins, certaines modernisations notables ont également été introduites. Elles sont examinées plus en détail ci-dessous, dans la mesure où elles sont pertinentes pour le secteur.

Ce qui est positif pour le secteur graphique, c'est que les **créanciers lésés se verront offrir davantage d'instruments qui leur permettront d'agir plus vigoureusement, sans avoir à recourir aux tribunaux.**

2

Champ d'application
Le droit des obligations désigne le droit général applicable à tous les contrats et clauses contractuelles, des freelancers, (par exemple, des contrats IT, des contrats de vente privée, des contrats de sponsoring, des contrats avec des agences de publicité externes, des partenaires RH externes, des fournisseurs, des sous-traitants, des clients, des avocats, des freelancers, etc.) quel qu'en soit le type, dans la mesure où le législateur n'en a pas dérogé au moyen d'une autre législation. Les contrats B2C et B2B, par exemple, sont déjà réglementés par le Code de droit économique, mais le droit général des contrats s'applique toujours à ces types de contrats dans la mesure où le Code de droit économique n'a pas réglementé un aspect particulier de la relation contractuelle.

Dans notre secteur, qui travaille beaucoup avec des contrats B2B, le nouveau droit des obligations va certainement s'infiltrer. Vous avez donc tout intérêt à réviser vos contrats d'obligation et vos conditions générales dans ce sens.

3

Entrée en vigueur
Le nouveau droit entrera en vigueur le 01/01/2023. Ses dispositions ne s'appliquent qu'aux contrats conclus exclusivement après cette date.
Lorsqu'un contrat conclu avant cette date devrait expirer après cette date, mais qu'il est prolongé, l'ancien droit à la prolongation reste applicable. Il en va de même lorsqu'un addendum est ajouté à un contrat conclu avant cette date, après cette date. En général, l'ancien droit continuera de s'appliquer à toutes les conséquences juridiques futures des contrats antérieurs à la date d'entrée en vigueur du 01/01/2023.

En bref : Si vous concluez un autre accord avant le 01/01/2023, l'ancien droit continuera de s'appliquer pendant toute la durée de l'accord.

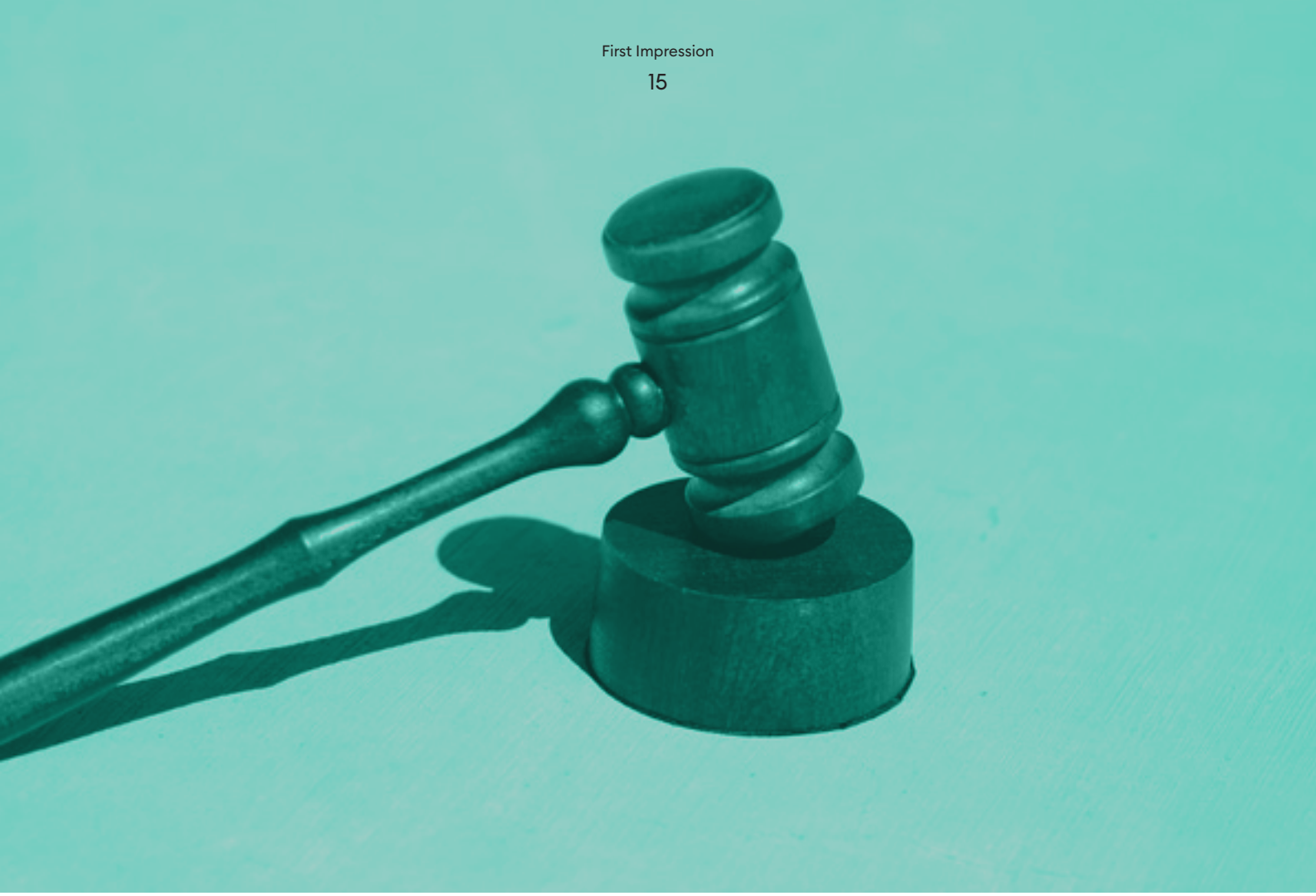

Si vous les concluez après le 01/01/2023 : nouveau droit.

Toutefois, vous pouvez déjà stipuler dans les contrats que vous concluez encore avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi que le nouveau droit des contrats s'appliquera immédiatement.

De cette façon, vous pouvez éviter que votre contrat soit soumis à l'ancien droit pendant des années. La meilleure façon de procéder est d'inclure une clause à cet effet dans votre contrat ou vos conditions générales. Les conditions générales que nous proposons seront ajustées là où c'est nécessaire.

4

Responsabilité précontractuelle
Comme vous le savez, vous pouvez être tenu responsable si vous rompez de manière illicite les négociations précontractuelles (mais l'inverse est également possible. Par exemple, votre client vous demande, de lui livrer d'urgence un certain matériel imprimé et des négociations approfondies ont eu lieu. Cependant, le client refuse de confirmer formellement la commande et semble négocier uniquement que pour obtenir certaines informations confidentielles. Dans ce cas, vous aurez droit à une indemnisation.) ou si vous manquez à votre obligation d'information précontractuelle (par exemple, vous n'informez pas suffisamment votre client sur des aspects qui sont d'une grande importance pour lui ; dans ce cas, vous pouvez être obligé de réparer le dommage).

Le débat de longue date sur la nature exacte des dommages à indemniser est désormais tranché dans le cas où les négociations sont rompues illicitement. Selon le nouveau droit, la règle est que la partie lésée doit être remise dans la situation où elle se serait trouvée s'il n'y avait pas eu de négociation. Cela signifie que les frais engagés devenus inutiles du fait de la négociation rompue doivent donc lui être remboursés.

Attention, lorsqu'on a donné l'impression que le contrat serait conclu sans équivoque, les avantages nets attendus du contrat négocié, mais non conclus, doivent également être intégralement dédommagés. Cela signifie que la partie lésée doit être dédommagée pour tout, comme si l'accord avait bien été conclu, c'est-à-dire le dédommagement du bénéfice attendu du contrat pour la partie lésée.

5

Conditions générales
Certains principes sont juridiquement ancrés et clarifiés par rapport à ce point. Par exemple, les conditions générales ne s'appliquent que si votre client en a raisonnablement pris connaissance et les a acceptées au préalable. **Nouveau : Lorsque les conditions générales des deux parties sont contradictoires, la règle dite du 'knock-out' s'appliquera désormais explicitement : les deux conditions générales continueront de s'appliquer mais leurs dispositions incompatibles seront désactivées de part et d'autre.**

(par exemple, sur la base de vos conditions générales, le tribunal de Louvain est compétent, mais votre client a désigné le tribunal de Bruges dans ses conditions générales. Ou bien vous avez inclus une définition de la force majeure dans vos conditions générales, mais votre client utilise une définition différente de la force majeure dans ses propres conditions générales et préfère que ce soit sa définition qui s'applique. Désormais, les deux dispositions seront sans effet). Vous pouvez exclure cette règle dite de knock-out dans le contrat en indiquant expressément que vous ne souhaitez pas être lié par un accord si vos conditions générales ou certaines d'entre elles ne s'appliqueraient pas. Dans ce cas, aucun contrat ne sera conclu s'il existe une condition contraire.

Désormais, une clause d'indemnisation qui prescrit des dommages et intérêts forfaitaires pourra être nuancée par le tribunal s'il l'estime "manifestement déraisonnable". Dans ce cas, le juge pourra les réduire à ce qu'il considère comme étant un montant raisonnable (avant, ils ne pouvait être réduits qu'au "dommage réel"). Cela sera donc pénalisant si le "montant raisonnable" est inférieur à votre préjudice réel subi.

6

Ajustement du contrat si l'exécution est entravée par des circonstances
Outre le principe déjà existant de la force majeure, selon lequel un contrat ne doit plus être exécuté si une cause extérieure en a rendu l'exécution impossible, un deuxième principe est introduit dans le nouveau droit : **si après la conclusion du contrat, des circonstances surviennent et affectent sérieusement l'exécution du contrat, le rendant plus difficile mais pas nécessairement impossible, le débiteur pourra désormais exiger que le contrat soit renégocié en vue d'une modification ou d'une résiliation.** Si le créancier ne s'y conforme pas, le juge peut désormais modifier le contrat voire le résilier entièrement ou en partie.

Il faudra voir dans la pratique quelles circonstances peuvent être prises concrètement en compte, **mais à mon avis la pandémie de covid, les prix anormalement élevés de l'énergie ou la guerre en Ukraine pourraient être envisagés.**

Ce mécanisme peut toutefois être totalement exclu ou limité dans le contrat. Vous pouvez toujours vous limiter à la clause de révision de prix conventionnelle dans laquelle vous pouvez déterminer vous-même les circonstances qui conduisent à une révision de prix. Le mécanisme peut également être modulé selon ses propres souhaits, par exemple en incluant une “clause de hardship" en plus de la clause de révision de prix et de la clause de force majeure, afin de déterminer vous-même les limites du mécanisme.

En bref, si les parties n'ont rien stipulé dans leur contrat (par exemple pas de clause de révision de prix incluse et/ou pas de changement de circonstances), il sera désormais possible d'exiger une adaptation du contrat (par exemple du prix) si les conditions sont remplies. Auparavant, cela n'était pas possible et l'accord devait être exécuté, quelles que soient les circonstances.

7

Plus de munitions pour le créancier lésé
Le législateur prévoit un certain nombre de sanctions qui pourront être appliquées unilatéralement. Un créancier confronté à un débiteur défaillant peut désormais prononcer la dissolution unilatérale de l’accord par simple notification. Ceci à ses propres risques, car s'il le fait à tort, il commet lui-même une erreur contractuelle.

Elle permet également au créancier de mieux savoir anticiper vis-à-vis des défaillants. **Une "mise en demeure anticipée“ permettra à un créancier de déclarer le défaillant en défaut alors même que l'échéance n'est pas encore totalement échue et que la dette n'est pas encore exigible au sens strict du terme.** Il doit le faire à un moment suffisamment proche de la date d'échéance.
De cette façon, le créancier peut agir plus rapidement et procéder immédiatement à des sanctions au moment de l'expiration de la date de paiement sans perdre de temps. Désormais, le créancier peut même suspendre temporairement ses obligations contractuelles s'il est clair que le débiteur ne remplira pas ses obligations.

Mais l’autorité législative va encore plus loin. Même si le débiteur n'est pas encore en défaut, le **créancier pourra résilier unilatéralement le contrat sur la base du nouveau principe de “rupture anticipée”, s'il craint un manquement de la part de son débiteur.** Il n'a donc pas à attendre que le manquement se produise, mais la simple crainte fondée de celui-ci suffit. Attention : il doit résulter implicitement des actes ou explicitement des paroles du débiteur qu'il a pas l'intention de rompre l'accord (comme par exemple le fait ne pas payer) et les conséquences de l'inexécution redoutée doivent être suffisamment graves pour le créancier. Le créancier doit également envoyer au préalable une mise en demeure. Les parties peuvent exclure ou moduler cette possibilité de « rupture anticipée » dans le contrat ou les conditions générales.

Cet article est, bien entendu, une sélection de la nouvelle législation et non une vue d’ensemble complète. La nouvelle législation est tellement vaste.

Des questions : contactez Jeroen.vaneetvelde@febelgra.be

Dataline lance MAS : un outil d'analyse pour l'industrie graphique

Trop souvent, les chefs d'entreprises suivent leur instinct ou des recommandations génériques pour leurs investissements....Mais chaque fonctionnement d'entreprise est unique. Technologies d'impression, type de produits, profil des clients, gestion commerciale... sont autant de spécificités qui affectent le fonctionnement de l'activité. Comment analyser les flux d'entreprise correctement ?

En réponse à cette question, Dataline a développé MAS, un outil indépendant d'analyse des besoins pour les ateliers d'impression. Fondé sur une expérience de plus de 20 ans d'analyse de données d'un grand nombre d'imprimeries, le MAS vous permet d'identifier chaque dysfonctionnement dans votre entreprise. Les dirigeants peuvent ainsi établir leurs décisions et leurs priorités sur des faits et chiffres précis !

Comment fonctionne le MAS ?

1. Un expert examine en détail combien de temps et d'argent coûtent vos processus de production
2. Sur la base des réponses, le MAS trace une cartographie complète des flux de l'entreprise
3. Le logiciel MAS Audit compare la situation avec les données du secteur graphique. Cela vous donne les domaines ou vous pouvez réaliser des gains d'efficacité

Vous souhaitez réaliser un audit MAS par vos soins ?

Le microMAS (voir l'annonce) se concentre sur le flux des devis, des commandes et des factures. MAS est un puissant outil qui vous permettra d'analyser rapidement et facilement le flux de gestion de votre entreprise d'impression. Essayez-le sans tarder !

www.MultiPress.biz/mas-fi

MULTIPRESS

Contribution Dataline

ACTIVITÉS

PrintBar Flandre Orientale

8 décembre 2022

Pour la 2e édition du PrintBar Flandre Orientale nous vous emmenons à la chocolaterie Van Hecke à Merelbeke. Cette famille fabrique des créations chocolatées artisanales de grande qualité depuis 4 générations.

Nous commencerons par un atelier chocolat, qui vous fera voyager dans le monde magique du chocolat. Puis vous stimulerez vos papilles avec une dégustation de 6 types de chocolats différents et de 2 pralines. Vous réaliserez ensuite également votre propre praline. Nous conclurons par un dîner dans leur superbe ferme restaurée.

Programme

18u00 Accueil
18u30 Le workshop
20u00 Diner & moment de réseautage
23u00 Fin

Lieu
Schaperstraat 35, 9820 Merelbeke

Tendances graphiques 2023 (NL)

12 janvier 2023

Plongez tout au long de cet atelier dans un univers de tendances en matière de typographie, de construction d'images, d'utilisation de la couleur et plus encore. Nous vous enseignerons également des techniques et astuces photographiques actuellement utilisées pour élever vos conceptions graphiques au niveau supérieur.

Présentation Catena company
Lieu TBC
Durée de 9h à 12h

EN BREF

Shaping the future with packaging

9-10 mars 2023 – Hotel Le Plaza Brussels

Intergraf organise cet événement en collaboration avec l'association Flexo européenne FTA Europe et le cabinet d'études Smithers. Le focus sera mis sur les derniers développements en matière d'emballage en Europe.
Vous pouvez vous inscrire dès à présent via le lien suivant : www.bit.ly/3e8qLlS.

La FINAT voit la demande d'étiquettes rebondir au troisième trimestre

Selon la FINAT, la fédération européenne de l'industrie de l'étiquette autoadhésive, la demande d'étiquettes en Europe s'est redressée au troisième trimestre. La reprise est intervenue après un premier mauvais semestre dû aux grèves causées par la pénurie de papier en provenance de Finlande. Cela a entraîné des délais d'exécution allant jusqu'à cinq ou six mois pour certains types de papier.

'Vu que les retards ont été résorbés à présent, la question principale reste de savoir comment l'incertitude économique générale influencera la demande d'étiquettes à l'avenir', déclare la FINAT.

Guide des CCT 2021-2022

Vous avez reçu à présent le nouveau guide des Conventions Collectives de Travail. Si vous souhaitez obtenir un exemplaire supplémentaire, veuillez envoyer un courriel à : kelly.ciancimino@febelgra.be .

Le guide des CCT est une publication conjointe des partenaires sociaux de la Commission Paritaire 130. Il regroupe l'ensemble des CCT en vigueur dans le secteur graphique ceci jusqu'aux négociations sectorielles 2021-2022 incluses.

**Febelgra ferme ses bureaux entre Noël et le Nouvel An.
Nous sommes cependant joignables par téléphone en cas d'urgence.
Nous vous souhaitons déjà un joyeux Noël.**

update **chiffres**

L'indice santé
L'indice santé du mois d'octobre 2022 s'élève à 127,92.

Travailleurs CP 130
Le nouvel indice lissé pour octobre 2022 s'élève à 122,22 ce qui signifie que le disque de stabilisation de 122,76 n'a pas été dépassé. Les salaires barémiques ont par conséquent, **pas été indexés de 2% en novembre 2022**. Selon les prévisions actuelles, le prochain disque de stabilisation (122,76) sera atteint en novembre 2022. Les salaires barémiques devraient par conséquent, être indexés de 2% en **décembre 2022**.

Employés CP 200
Les salaires réels seront indexés le 1er janvier 2023 selon la formule suivante : la moyenne arithmétique des indices de novembre/décembre 2022 divisée par la moyenne de novembre/décembre 2021.

Le taux d'indice prévisionnel au 01.01.2023 s'élève à 10,84%.

Pourcentages onss au 01.10.2022

	OUVRIERS			EMPLOYÉS		
	Entreprise 1	Entreprise 2	Entreprise 3	Entreprise 1	Entreprise 2	Entreprise 3
	<10 psl	10-19 psl	≥ 20 psl	<10 psl	10-19 psl	≥ 20 psl
Montants de base	19,88	19,88	19,88	19,88	19,88	19,88
Montants divers	10,98	12,67	12,73	5,41	7,10	7,16
Fonds de sécurité d'existence	1,71	2,01	2,01	0,23	0,23	0,23
Total montants employeur	**32,57**	**34,56**	**34,62**	**25,52**	**27,21**	**27,27**

Le paiement unique pour les vacances annuelles n'est pas repris dans ce tableau.

Charges sociales ouvriers (CP130)

à partir du 01.10.2022	1 ÉQUIPE		2 ÉQUIPE		3 ÉQUIPES	
	coefficient	pourcentage	coefficient	pourcentage	coefficient	pourcentage
Frais inhérents au temps de travail 1	1,1995	19,95%	1,2912	29,12%	1,4990	49,90%
Frais inhérents au temps de travail 2 sans charges sociales	0,0223	2,23%	0,0231	2,31%	0,0231	2,31%
Charges sociales	1,5294	52,94%	1,5294	52,94%	1,5294	52,94%
Charges sociales salariales	**1,8568**	**85,68%**	**1,9979**	**99,79%**	**2,3157**	**131,57%**

Calcul basé sur une entreprise de > 20 travailleurs et de classe salariale XIV. Il est tenu compte du non-versement du prélèvement anticipé de 22,80% pour travail en équipes.

Charges sociales employés (CP 200)

à partir du 01.01.2022	coefficient	pourcentage
Frais inhérents au temps de travail 1	1,2365	23,65%
Frais inhérents au temps de travail 2 sans charges sociales	0,0882	8,82%
Charges sociales	1,3097	30,97%
Charges sociales salariales	**1,7076**	**70,76%**

Il n'est pas tenu compte de la diminution structurelle des charges, des éco-chèques d'un montant de 250,00 EUR (employé à temps-plein) et la prime de 250 EUR (introduction en 2016).

Indice salarial*

Année	Date	Index
2022	01.10.2022	195,10
	01.08.2022	191,33
	01.05.2022	187,63
	01.02.2022	183,99
	01.01.2022	180,43
2021	01.12.2021	179,82
	01.08.2021	176,34
	01.04.2021	172,93
	01.01.2021	172,94
2020	01.07.2020	172,89
	01.02.2020	173,68
	01.01.2020	170,32

*Evolution du coût salarial horaire sur la base du coût salarial horaire en janvier 1993 (€ 18,8878 et indice salarial 100). Le calcul se base sur la catégorie salariale 14.

Indices papier

Date	Offset sans bois	Maco sans bois	Maco avec bois	Maco hh LWC offset 60g	Maco hh SC offset 56g (A)
31.10.2022	**466,92**	**454,82**	**581,86**	**564,50**	**599,22**
30.09.2022	462,30	447,81	497,28	493,38	501,17
31.08.2022	445,02	439,03	489,49	477,81	501,17
31.07.2022	436,29	439,03	476,62	471,12	482,12
30.06.2022	427,82	439,03	494,28	495,55	493,02
31.05.2022	422,73	421,47	470,96	448,91	493,02
30.04.2022	421,04	421,47	466,30	444,46	488,14
31.03.2022	385,37	390,64	451,38	444,46	458,31
28.02.2022	363,73	377,33	428,34(*)	-	-
31.01.2022	323,05	323,64	315,62	-	-
31.12.2021	323,05	284,10	308,05	-	-
30.11.2021	301,84	281,03	308,05	-	-

L'indice papier exprime l'évolution des prix du papier, une des principales matières premières de l'industrie graphique. Des indices sont calculés pour le papier Offset sans bois, Maco sans bois et Maco avec bois. La période de référence est les prix au 01.01.1973. Les indices des prix du papier ont été portés à 100 à cette date.

(*) L'indice du Maco avec bois implique une correction importante, qui répond à l'imputation de surtaxes (énergétiques) et au marché très volatil, qui a été inclus dans les indices publiés avec un retard ces derniers mois. Cet indice actuel correspond au maximum désormais avec les augmentations de prix effectives par rapport à la même période de l'année dernière. En raison de différences de prix plus importantes selon le type de papier, l'indice du Maco avec bois sera divisé en LWC offset 60g d'une part et en SC 56g(A) d'autre part à partir de mars 2022.

Vous trouverez les chiffres les plus récents sur notre site www.febelgra.be sous Services / Commercial / Etiquette SMI.
Les auteurs, la rédaction et l'éditeur veillent à la véracité des informations publiées, pour lesquelles leur responsabilité ne peut être engagée.

EASY i-reward

Toujours un atout dans votre manche

Avec EASY i-reward, vous optez pour un package salarial flexible et sur mesure pour vos collaborateurs. Ils pourront ainsi augmenter leur pouvoir d'achat dans un cadre budgétaire neutre pour vous : une solution win-win.

Plus d'infos via le code QR ou sur: https://cafetaria.easypay-group.com/fr_be

EASYPAY GROUP

INNOVATION IN HR

PUB - FOCUS SUR LE PAPER

antalis
Just ask Antalis

OLIN

ORIGINS

Libérez votre créativité avec Olin Origins, la gamme de papiers de création inspirée par le pouvoir de la nature.

Ce papier de qualité supérieure est un support privilégié pour tous les types d'applications. La formation impeccable de la feuille d'Olin Origins permet une reproduction parfaite des couleurs en offset, tandis que son bouffant élevé est idéal pour la réalisation de techniques de finition exigeantes telles que le gaufrage multi-niveaux. Outre les qualités certifiées HP Indigo, Olin Origins est également adapté pour la pré-impression et est compatible avec les presses à toner sec pour la réalisation de rapports annuels, affiches ou emballages de luxe en petit ou grand volume. Cette gamme de papier étendue, de 120 g/m² à 320 g/m² avec enveloppes assorties, répondra à tous vos besoins.

Olin Origins est disponible en 5 coloris qui sublimeront vos projets grâce au pouvoir de la simplicité : l'équilibre lumineux du Chalk, la neutralité accueillante du Cereal, la minéralité épurée du Pebble, l'esprit pigmentaire de l'Indigo et l'authenticité raffinée du Lava Stone.

Fabriqué à partir de pâte à papier certifiée FSC® selon les normes de production les plus strictes en matière d'environnement, neutre en carbone et membre de « 1% for the Planet », Olin Origins est aussi la garantie d'un impact environnemental positif dans vos travaux créatifs.

ARCTIC VOLUME

À la recherche d'un papier de qualité respectueux de l'environnement ? Arctic Volume est la réponse à tous vos besoins créatifs.

Le bouffant élevé de ce papier double couche mat donne davantage de volume à vos imprimés sans ajouter de poids supplémentaire. Il procure également une sensation de solidité dans les faibles grammages. Grâce à sa finition mate, le papier reste agréablement doux et naturel au toucher. Le rendu exceptionnel des images vous permettra de sublimer vos travaux d'impression exigeant une qualité d'impression et une créativité élevées : livres, rapports annuels, magazines publicitaires (de luxe).

Arctic Volume White présente une blancheur éclatante, idéale pour laisser libre court à vos idées créatives. Arctic Volume White est également doté de la certification Cradle to Cradle Certified® niveau Argent - Cradle to Cradle Certified® est une norme internationale reconnue pour les produits sûrs et adaptés pour l'économie circulaire. Vous bénéficiez donc d'un papier de qualité tout en contribuant à préserver la planète.

D'autres teintes sont également disponibles. Arctic Volume HighWhite est actuellement le papier couché bouffant le plus blanc du marché. Il est parfait lorsque vous avez besoin de beaucoup de contraste ou lorsque vous privilégiez un style rafraîchissant. Arctic Volume Ivory est idéal si vous optez pour un aspect plus chaleureux.

Vous voulez en savoir plus ou passer directement commande ? Rendez-vous sur antalis.be

First Impression est imprimé sur du Arctic Volume White 130g/m².
L'enveloppement cadeau est imprimé sur du Olin Origins Lava Stone 320g/m².

Partners in creativity

EASYPAY GROUP
INNOVATION IN HR

Monizze

antalis
Just ask Antalis

SELECT

Lab9 PRO

OUD PAPIER
JOZEF MICHEL

Canon

DATALINE

protime

Paper Nature

VEOLIA

PAPYRUS

VINK

HEIDELBERG